Distributed to COUNCIL, and Secretariat.

20/4/315

SOCIETE DES NATIONS

Sumbriand House Curzon Street, Londres, W.1.

Le 16 Octobre 1920.

TIPHIS EN POLOGNE

Lettre en date du 7 Loût 1920, émanant de 1º Ambassadour de Belgique à Londres.

(12/75922/1719).

Al-BASSADE DE BLIGIQUE

LONDHIS.

Le 7 Août 1920.

Monsieur le Secrétaire Géneral,

Par une communication en date du 20 juillet dernier,

No.12/4718/1719), vous m'avez exprime le désir de savoir si le Gouvernoment Belge avait été à même de prendre une décision concernant l'appel
adressé par le Conseil de la Société des Nations, lors de la Session de
Rome, pour obtenir des fonds en vue des mesures prophylactiques à adopter
contre l'extension du typhus en Polo ne et dans les pays voisins.

Je viens d'être chargé par mon Gouvorcement de vous faire savoir que la Belgique consent à intervenir pour une somme de 41,000 dans les dépenses dont il s'agit.

En m'avisant de ce qui précède, li. Delacroix, Premier Ministre, ajoute que la situation des Finances de l'Etat Bolgo ne permet pas d'envisager une intervention plus importante.

Vouillez agréer, Monsieur le Socrétaire Général, les assurances de ma haute considération.

(sime) B. MONCHEUR.

EMACUE OF NATIONS
Sunderland House
Curzon Street
London, W.I.

16th Cotober 1920

TYPEUS IN POLARD

Letter dated Angust 7, 1920, from The Belgian Ambassador in London.

(12/75922/1719)

BELGIAN ENBASSY

LONDON .

August 7, 1920.

Sir,

: 3

In a communication dated July 20th last, (No. 12/4718/1719) you enquired whether the Belgian Government had come to a decision with regard to the appeal addressed to it by the Council of the League or Nations at its hesting in Rome, in order to obtain funds for prophylactic measures against the spread of typhus in Poland and the neighbouring Countries. I have just been instructed by my Government to inform you that Belgium is prepared to grant the sum of \$1,000 towards the expenditure referred to.

In conveying this information, the Prime Minister, M. Delacroix, adds that the condition of the finances of the Belgian State does not permit of a more considerable grant being contemplated.

I have the honour to be,

Sir, etc.,

(Signed) B. MONCHEUR,